

Très forts dégâts générés par les tempêtes

06 novembre 2023



Les deux tempêtes, et principalement Ciaran du 2 au 3 novembre, ont provoqué d'importants dégâts en Bretagne dans les exploitations agricoles. La situation est hétérogène selon sa localisation et sa production.

Les serristes, maraîchers, pépiniéristes et horticulteurs sont très touchés avec des serres et tunnels détruits, les cultures en place ou à venir impactés... provoquant des dégâts considérables aux entreprises. Ces constats sont

globalement généralisés à toute la ceinture maraîchère du Finistère et des Côtes d'Armor, et de façon plus localisé dans les autres départements bretons.

Les exploitations d'élevage ont eu des dégâts de moindre mesure sauf cas particuliers, avec des tôles, bardages, portails détruits... Cependant, la quasi-totalité des exploitations du Finistère et du Trégor 22 ont subi des dégâts

L'électricité n'est pas encore revenue au 7 novembre sur tout le territoire breton. L'absence de solution électrique, et/ou les problèmes de transports ont nécessité de jeter du lait dans certaines fermes. La disponibilité en génératrice électrique mais également les difficultés pour les réapprovisionner en carburant posent des problèmes importants dans les élevages.

Des champs de maïs grain sont par terre sur certaines zones et vont être difficile à récolter. De nombreux arbres et branches encombrant les chemins et les champs, et vont générer du temps de travail supplémentaire en perspective notamment des semis de céréales, quand ils seront possibles.

La solidarité entre agriculteurs, et dans les territoires a permis de s'entraider dans cette phase compliquée.

Nos préconisations

Comme vous avez déjà dû le faire :

- Prendre des photos des dégâts
- Faire une déclaration auprès de son assureur, qui provoquera si besoin la visite d'un expert
- Sécuriser les travaux d'intervention sur les bâtiments ou faire intervenir un professionnel
- Respecter les règles de sécurité lors des travaux sur les arbres et branches coupées
- Rappeler si besoin en cas de délai trop long pour certaines interventions, du fait des difficultés des réseaux de téléphone des enregistrements de message n'ont peut-être pas été bien pris (équarissage...)

Les suites

Nous avons remonté la nature et l'importance des dégâts auprès des services de l'Etat et en direct auprès du Président de la République et du Ministre de l'agriculture, et allons continuer de le faire. Des cellules de crise quotidiennes sont organisées avec les services de l'administration.

Vous pouvez nous remonter vos informations via votre antenne locale de la Chambre d'agriculture ou via les adresses suivantes :

- **Pour le Finistère** - accueil29@bretagne.chambagri.fr
- **Pour les Côtes d'Armor** - accueil22@bretagne.chambagri.fr
- **Pour l'Ille-et-Vilaine** - espacelelannou@ille-et-vilaine.chambagri.fr
- **Pour le Morbihan** - accueil@morbihan.chambagri.fr

Le président de la République lors de son déplacement dans le Finistère le 3 novembre a promis de déclencher la procédure de catastrophe naturelle et de calamités agricoles « partout où on pourra le faire ».

Nous apporterons des informations complémentaires dans les jours à venir via la presse, ou lors de notre prochaine newsletter du 14 novembre.

Si votre exploitation est fragilisée, nos référents des cellules Réagir sont à votre écoute. Ci-dessous les contacts mails pour que nos conseillers puissent vous rappeler :

- **Pour le Finistère** - reagir29@bretagne.chambagri.fr
- **Pour les Côtes d'Armor** - reagir22@bretagne.chambagri.fr
- **Pour l'Ille-et-Vilaine** - reagir35@bretagne.chambagri.fr
- **Pour le Morbihan** - reagir56@bretagne.chambagri.fr